

ACCUEIL

Plateforme d'Insertion du Bassin
d'Arcachon (PFI)

39 ROUTE DES LACS

33380 BIGANOS

NOUS TROUVER

Par le train ou le bus 610 arrêt

GARE SNCF FACTURE BIGANOS



HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

Du lundi au vendredi

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00

ACCOMPAGNEMENTS

Du lundi au vendredi de

9h00 à 18h30

Samedi de 9h à 12h



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
A LA VIE SOCIALE POLYVALENT
DU BASSIN D'ARCACHON



39 ROUTE DES LACS

33380 BIGANOS

05 57 70 70 16

secretariat@savspoly-ba.com

savspolyvalent-bassin-arcachon.fr

Le SAVS Polyvalent est un service d'accompagnement à la vie sociale ouvert aux personnes adultes en situation de handicap, quelle que soit la nature du handicap (moteur, sensoriel, psychique, intellectuel, etc). Il est financé par le Conseil départemental et est géré par un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) réunissant 4 associations : APF, IRSA, Rénovation, ADAPEI 33.

Les conditions pour être accompagné par le SAVS Polyvalent

- ✓ Avoir une orientation SAVS de la MDPH en cours de validité
- ✓ Etre âgé de 20 ans au moins
- ✓ Habiter le Bassin d'Arcachon ou le Val de l'Eyre
- ✓ Adhérer au principe de l'accompagnement SAVS et à ses modalités

Le processus d'admission

Un dossier de demande d'admission est complété et envoyé au SAVS : il peut être téléchargé sur le site du SAVS Polyvalent, envoyé par courrier postal ou récupéré dans les locaux du service. L'admission est réalisée après plusieurs rencontres et une présentation de la demande en commission d'admission.

Un accompagnement transitoire

La signature d'un contrat d'accompagnement valide l'entrée au SAVS, puis les rencontres entre la personne et sa référente démarrent. Le rythme et le lieu sont déterminés en accord avec la personne accompagnée. Elles ont lieu au domicile, au SAVS ou à l'extérieur.

Un projet individualisé est coconstruit chaque année sur la base de l'expression des besoins et des attentes de la personne et des propositions de l'équipe pluridisciplinaire.

Il s'agit d'un accompagnement transitoire qui vise l'autonomie de la personne accompagnée.

La coordination

Le SAVS construit autour de chaque personne et avec son accord une coordination des différents partenaires et proches aidants impliqués dans la réalisation du projet de vie afin de donner du sens et mettre en cohérence les interventions. Elle est essentielle.

Une équipe pluridisciplinaire

Une directrice, une psychologue, deux secrétaires, quatre travailleurs sociaux : éducatrices spécialisées, assistantes sociales.

Un accompagnement individualisé

- ✓ Un espace de parole et d'écoute
- ✓ Un soutien dans les démarches de la vie quotidienne et sociale : aide administrative, accès aux droits et à la citoyenneté, accès aux loisirs et à la culture, vie et maintien dans le logement, formation et insertion professionnelle, etc.
- ✓ Un soutien dans les démarches de santé : accès et coordination des soins, médiation et communication avec les professionnels de santé
- ✓ Un soutien dans les relations avec les proches, famille, amis, collègues, voisins

Un soutien à la construction et la mise en œuvre du projet de vie

- ✓ Permettre l'élaboration, l'expression et la réalisation des choix de vie
- ✓ Maintenir ou développer une vie sociale autonome qui convienne à la personne
- ✓ Assurer le suivi et la coordination des éléments permettant la mise en œuvre du parcours de vie
- ✓ Accéder à l'ensemble des services offerts par la collectivité
- ✓ Favoriser l'intégration dans l'environnement